

**Conclusion :** La quotité de temps télétravaillable sur le service des concessions est estimé entre : **2 à 3 jours / semaine.**

**Cartographie indicative des missions/activités télétravaillables du service des concessions**

Service des concessions							
Carte d'identité		Part du télétravaillable			Décision et facteurs de succès		Explications
Missions	Activités	Activités télétravaillables (Oui/Non/Oui mais non optimal/ Non partiellement)	Quotité Absolue	Quotité Optimale	Transition possible en TT ? (Oui/Non/Partiellement)	Conditions de mise en œuvre	Commentaire
			(hebdomadaire en % - Ex :20% pour un jour ou 10% demi-journée)				

**Propos liminaire sur le service des concessions :** La crise sanitaire a montré que la totalité des tâches inhérentes au service étaient télétravaillables, à l'exception et par définition des visites de terrain. Le présent tableau se concentre donc sur le caractère non optimal en termes de fonctions de certaines tâches pour lesquelles le présentiel doit être privilégié.

Réunion de service (l'ensemble des agents)	Oui mais non optimal	100%	0%			réunions trimestrielles en présentiel
Réunion d'équipe (pôles et cheffe de service - chef de pôle, réunion avec la directrice)	Oui mais non optimal	100%	20%			réunions hebdomadaires en présentiel (sauf changement de jour)
Visites de terrain (renouvellement de concession, suivi de l'exécution...)	Non	0%	0%			Non télétravaillable par définition
Négociations	Non	100%	0%			Compte tenu des enjeux associés à ces négociations, il est préférable que celles-ci se déroulent en présentiel
Rencontre de titulaires de contrat	Oui mais non optimal	100%	50%			Selon la nature des sujets à traiter, le télétravail peut être envisagé.
Comité de pilotage, board et commission élus	Oui mais non optimal	100%	80%			Selon nécessité indiquée par le SG. Actuellement la grande majorité de ce genre de réunions est en distanciel